LE COURRIER DE L'OUEST

VOLUME IV. EDMONTON, JEUDI, 6 MAI, 1909. NUMERO 31

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

DISCUSSION SUR LE BUDGET

DISCOURS DU Dr CLARK

Député de Red Deer

"Monsieur l'Orateur, j'approuve sans réservé l'avis qu'a donné au ministre des Finances, dans la dernière partie de son discours, l'honorable député de Saint-Antoine (M. Ames). Je crois que mon honorable ami le ministre des Finances sait très bien que la méthode d'extinction graduelle et automatique de la dette publique au moyen d'un fonds d'amortissement a été en usage en Angleterre depuis plusieurs années. Je suis convaincu que l'honorable ministre donnera sa plus sérieuse attention aux avis de l'honorable député de Saint-Antoine à ce propos.

Dans la majeure partie d'un long discours, l'honorable député (M. Ames) s'est appliqué à appeler l'attention du pays sur la gravité de deux questions. La première est l'état qu'il a présenté de l'énorme augmentation des dépenses annuelles au Canada. Quand je considère que notre pays est jeune et grandissant, qu'il est prospère et progresse avec une rapidité que personne ne peut mesurer, je ne puis m'alarmer au même degré que mon honorable ami de cette augmentation de la dépense. Je me rappelle qu'à une certaine époque M. Bright s'alarmait du fait que les dépenses de l'Angleterre s'élevaient à £70,000,000. Elles ont depuis longtemps dépassé £100,000,000, et pourtant le "Titan épuisé" n'en est pas encore arrivé à la ruine, comme voudraient nous le faire croire certains membres de cette Chambre.

L'on n'avait pas à craindre de grande augmentation de la dépense avant 1896, pour la simple raison que les gouvernements, comme les individus, doivent proportionner leurs dépenses au revenu que rapporte leur politique, et je ne crois pas que même les plus chauds amis du parti conservateur dans ce pays osent dire que sa politique, lorsqu'il avait les rênes du pouvoir, était de nature à lui assurer un revenu proportionné à de grandes dépenses. De fait, nous ne dépensons que ce que nous recevons. D'où nous vient notre revenu? De l'augmentation de notre commerce. Nous pouvons aujourd'hui dépenser de fortes sommes au Canada à cause de la merveilleuse et toujours grandissante prospérité de notre commerce. Me plaçant à ce point de vue, je vois dans l'augmentation de la dépense une preuve de l'immense prospérité du pays et de ses rapides progrès, ainsi que de la sagesse de l'administration actuelle.

Mon honorable ami le député de Saint-Antoine a parlé du crédit du Canada. J'ai l'habitude d'observer, de semaine en semaine, la côte des valeurs canadiennes à Londres et de faire la comparaison avec les valeurs d'autres parties de l'empire britannique qui portent le même intérêt, et cette comparaison me prouve invariablement que le crédit canadien est ferme et sain. Voici un point que je désire soumettre à mon honorable ami. Après tout, la réponse à la question suivante nous permettra de juger de notre crédit: Quelle foi avons-nous en notre pays? L'honorable député a dit que les Canadiens sont un peuple qui tient à payer ses dettes. Quelque soit notre passif, notre actif, bien administré, est amplement suffisant pour y faire face. Je n'ai qu'à établir ce fait pour répondre à mon honorable ami.

Maintenant, à titre de député de l'Ouest, je dois dire que si nous tenons compte de la diminution du revenu des derniers mois, si nous tenons compte des causes évidentes de cette diminution, nous devons avouer que notre budget est très satisfaisant.

Je dis que les causes de cette diminution du revenu sont évidentes. Voici ce qui frappera l'esprit de tout homme qui a observé ce qui s'est passé au Canada depuis deux ans. Conservateurs comme libéraux savent également bien que la récolte a manqué presque complètement dans de vastes régions de l'Ouest canadien. Celui qui voudrait exporter une récolte que la Providence n'a pas permis à la température de laisser mûrir est loin d'être raisonnable. A part l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), je ne crois pas qu'un seul membre de cette Chambre puisse croire que cet état de choses soit dû à la faiblesse et à la mauvaise administration du gouvernement.

L'on nous dit dans l'Ouest qu'il n'y a pas de différence entre les deux partis sur la question du tarif. J'affirme que si c'était là un fait reconnu par la population de l'Ouest canadien il influerait sérieusement sur le sort de l'administration de ce pays, car dans l'Ouest la question du tarif occupe une large place dans l'esprit des électeurs et a une grande portée sur la prospérité du pays. Mais je ne crois pas qu'après due considération l'on puisse accepter cette assertion. Depuis que j'occupe un siège dans cette Chambre je me suis appliqué à découvrir chez les députés conservateurs des indices qu'ils favorisent une réduction du tarif. J'ai suivi, l'autre jour, le débat sur le tarif—ou au moins une partie de ce débat car je n'ai pu malheureusement revenir après les vacances, que quelques heures après l'ouverture du débat — et je dois dire que je n'ai pu observer chez les députés conservateurs la moindre tendance vers une réduction des droits.

Une autre assertion fréquente des conservateurs dans leurs campagnes politiques dans l'Ouest est que dans ce qui est connu sous le nom de tarif Foster la réduction a été aussi considérable, en autant que le tarif général est concerné, que celle faite par le gouvernement actuel. Je dois avouer qu'en ce qui concerne le tarif général, il y a de nombreuses preuves à l'appui de cette assertion, et je crois qu'il faut donner au parti conservateur comme au parti libéral la juste part de mérite qui lui revient pour la grande prospérité dont a joui le Canada pendant les douze dernières années..

M. CAMPBELL: Ecoutez, écoutez.

M. MICHAEL CLARK: Mon honorable ami (M. Campbell) dit: "Ecoutez, écoutez." J'ignore s'il comprend qu'en applaudissant à cette assertion il appuie le principe qu'un tarif moins élevé contribuerait à la prospérité du pays S'il le comprend, je suis heureux de constater que parmi les membres de l'opposition il y a au moins quelques esprits dans lesquelles la lumière des vrais principes du tarif commence à s'infiltrer. Je crois que c'est dans ce que nous appelons le tarif de faveur anglais que la politique douanière du parti libéral diffère entièrement de celle du parti conservateur. C'est là le point saillant de la politique de ce gouvernement et la postérité saura le reconnaître comme le plus beau titre de gloire de la présente administration. C'est là ce qui, dans sa politique, a donné l'impulsion à ce que je qualifie de sain impérialisme, ce qui milite dans les meilleurs intérêts de l'empire britannique. C'est aussi une politique prévoyante qui, en ouvrant à nos produits agricoles le plus riche marché du monde, assure le développement du Canada qui aura un excédent de ces produits toujours de plus en plus considérable.

Je désire féliciter le ministre des Finances non seulement de ce qu'il a fait dans la commission du tarif, mais aussi de ce qu'il a empêché les autres de faire. C'est là un tribut qui lui est dû. J'ai suivi avec la plus grande attention les délibérations de la commission du tarif, il y a deux ou trois ans, j'ai lu les dispositions qui ont été faites devant elle, j'ai vu les assauts auxquels, de toutes les parties du Canada, le ministre des Finances a constamment été en butte, et je l'ai trouvé aussi bien renseigné sur les diverses industries et manufactures que les manufacturiers eux-mêmes, et souvent mieux que ceux-ci. A titre de représentant des cultivateurs de l'Ouest, je l'honore et le remercie pour la ferme résistance qu'il a opposée à toute demande d'augmentation du tarif, pour la sûreté avec laquelle il a tenu le parti libéral dans le sentier qu'il doit suivre tant qu'il prétendra être libéral, c'est-à-dire dans la voie qui conduit à une plus grande liberté de commerce, voie dont il n'a jamais dévié. Je regrette que mon honorable ami de Toronto-nord ait quitté son siège.

Sir WILFRID LAURIER: Disons qu'il est six heures.

M. MICHAEL CLARK propose l'ajournement du débat.

(La séance est levée à cinq heures et cinquante minutes du soir).

(Reprise de la discussion.)

M. MICHAEL CLARK (Red Deer): Monsieur l'Orateur, hier, au moment où la Chambre a levé sa séance, je cherchais en peu de mots à faire comprendre quelle chance ç'avait été pour le pays de posséder depuis douze ans, comme son ministre des Finances, un homme qui en dépit des violentes attaques dirigées contre lui par des gens intéressés, s'était appliqué énergiquement et, dans une grande mesure avec succès, à maintenir notre tarif douanier sur une base de revenu. Je vois que d'honorables membres de la gauche ne sont pas d'accord avec moi sur ce point; mais il me semble bien que l'honorable représentant d'Essex-nord (M. Sutherland) a démontré d'une manière convaincante l'autre jour que le tarif avait réellement produit le revenu.

M. TAYLOR: Est-il sorti victorieux de l'épreuve?

M. MICHAEL CLARK: La meilleure preuve de l'excellence d'un tarif de revenu, c'est le chiffre de recettes qu'on en obtient. Je vais chercher à la prouver en faisant allusion à ce qui se passe dans d'autres pays. C'est sûrement un tarif protecteur qui est en vigueur en Allemagne, et un tarif protecteur qui est en vigueur aux Etats-Unis et on voit que dans ces deux pays, l'année dernière, l'exercice financier s'est soldé par d'énormes déficits. Et aux Etats-Unis, on s'attend à un déficit beaucoup plus considérable cette année ;tandis que sous notre régime, que je prétends être celui d'un tarif de revenu, il s'est produit toute une suite d'excédents sous l'habile administration du ministre des Finances.

M. OWEN: L'Allemagne et les Etats-Unis ont construits des Dreadnoughts.

M. MICHAEL CLARK: Je ne sais trop quel rapport les Dreadnoughts peuvent bien avoir à la question que je discute en ce moment; mais l'honorable député peut être sûr que s'il construit nombre de dreadnoughts, c'en sera fait des excédents pour le reste de ses jours, ceux de ses enfants, et de ses petits-enfants. On reconnaîtra d'autant plus le mérite du ministre des Finances si l'on tient compte de la situation géographique très particulière du Canada, à proximité du grand pays protectionniste des Etats-Unis. Mais il ne me semble pas qu'un examen attentif de ce qui se passe dans ce pays soit de nature à encourager le ministère actuel, ou aucun autre ministère, à renoncer à notre tarif de revenu, pour adopter un régime protectionniste. Il ne serait peut-être pas hors de propos ici de faire connaître brièvement les résultats produits aux Etats-Unis par la protection à outrance. En conversation avec mes amis de l'Est du Canada particulièrement je constate qu'on est porté à se laisser éblouir, si l'on me permet l'expression, par le succès apparent de la protection aux Etats-Unis. Si l'on devait viser surtout à provoquer l'établissement de coalitions industrielles et la constitution de grandes fortunes, je reconnaîtrais que les Etats-Unis ont réussi, et qu'ils ont réussi grâce au protectionnisme. Mais, après réflexion, il ne me paraît pas qu'un tel résultat soit de nature à satisfaire les hommes réfléchis de notre pays ou d'ailleurs; car la multiplication des millionnaires, n'aboutit qu'à aggraver la difficulté de solution de ce terrible problème de l'inégalité des conditions, avec la ploutocratie, d'une part, et le prolétariat de l'autre, problème qui a préoccupé tous les hommes de coeur depuis les débuts de l'histoire de l'humanité. Mais, abstraction faite des millionnaires, je ne vois pas qu'il existe beaucoup de preuves des bons résultats du protectionnisme aux Etats-Unis.

Qu'est-ce, en somme, que les Etats-Unis ont accompli? Mes honorables collègues se sont-ils jamais demandé, par exemple, combien de personnes par mille carré le sol des Etats-Unis nourrit en comparaison de celui de la Grande-Bretagne. Aux Etats-Unis, il se trouve 21 personnes par mille carré; dans la Grande Bretagne ,il se trouve aussi 21 personnes par mille carré, plus 537 autres; c'est-à-dire que la Grande-Bretagne renferme 558 têtes par mille carré, contre 21 aux Etats-Unis. Et je prétends, monsieur l'Orateur, que le prodige économique du dix-neuvième siècle ne se trouve pas dans le fait du maintien sur un continent de 21 personnes par mille carré sous un régime de protection; il se trouve dans le maintien sur le territoire du Royaume-Uni, sur ce territoire minuscule émergeant à peine de l'océan, de 558 personnes par mille carré, et cela à un degré de confort, comme l'a affirmé récemment M. Asquith, inconnu partout ailleurs dans le monde civilisé. Je n'ai pas eu l'avantage comme l'honorable representant de Brantford (M. Harris) de voyager récemment en divers pays; mais tous mes renseignements corroborent sa déclaration, que le Canada a traversé la récente période de gêne financière mieux que les Etats-Unis. Quelle est la situation actuelle des Etats-Unis au point de vue de l'activité des affaires et du chômage? La députation sait-elle que ce pays, où il ne se trouve que 21 personnes par mille carré, a, durant les huit premiers mois de l'année dernière, vu s'éloigner de ses bords plus de personnes qu'il n'y en est arrivé. Il est vrai que dans les cours des quatre derniers mois les choses se sont rétablies quelque peu, et qu'à la fin de douze mois on s'est trouvé avec un piètre excédent d'immigration de 6,000 têtes. Faut-il en conclure que la protection produit des merveilles dans ce pays? Depuis des années, l'immigration a ajouté million sur million à la population des Etats-Unis; mais l'année dernière, dans ce pays qui compte seulement 21 têtes au mille carré, contre 558 dans la Grande-Bretagne, le recul a été tellement marqué que les départs ont été aussi nombreux que les arrivées.

Le président de la banque du Lloyd qui est particulièrement renseigné sur les questions commerciales et financières ,parlant à l'assemblée annuelle des actionnaires, au commencement de cette année, disait que la question des sans-travail en Angleterre avait été grandement aggravée par le retour dans les îles britanniques des ouvriers sans emploi des Etats-Unis. Je donne cette opinion pour ce qu'elle vaut; mais je considère que la situation de celui qui l'a formulée lui mérite d'être prise en sérieuse considération par cette Chambre, si nous désirons sincèrement étudier cette question.

Je citerai un autre fait propre à nous éclairer sur la question de savoir jusqu'à quel point il convient qu'un ministre des Finances canadien se laisse influencer par les prétendus succès d'une protection outrée, aux Etats-Unis. En 1860, la marine marchande des Etats-Unis était de 2½ millions de tonnaux et celle de l'Angleterre de 4½ millions. Tout faisait alors prévoir que les Etats-Unis seraient les plus redoutables rivaux de l'Angleterre sur mer. Cette question est très importante pour tout pays qui aspire à la suprématie commerciale ,car il n'y a qu'à lire l'histoire pour constater que la suprématie commerciale a toujours appartenu à la nation qui était maîtresse des mers. Les Génois, les Phéniciens, les Romains, les Espagnols, les Français, au 18e siècle et enfin l'Angleterre avec son énorme marine marchande sont là pour démontrer la vérité de cette prétention.

En 1860, les deux plus grandes nations commerciales du monde, se livrèrent dans le domaine économique et pour le plus grand enseignement des autres pays, à des expériences en sens opposé. Les Etats-Unis adoptèrent la protection et l'Angleterre se déclara en faveur du libre-échange. Comme je viens de le dire, à cette date, la marine marchande des Etats-Unis était de 2 millions ½ de tonneaux et celle de l'Angleterre de 4 millions ½. Aujourd'hui, après une expérience de soixante ans, la marine marchande des Etats-Unis est descendue à 1 million ½ de tonneaux et celle de l'Angleterre a atteint le chiffre de 11 millions ½, ce qui dépasse de beaucoup les marines marchandes de tous les autres pays.

Je ne veux pas traiter ce côté de la question trop longuement, mais avec la permission de la Chambre je donnerai un exemple de ce que la protection a fait pour les Etats-Unis et j'invoquerai pour cela une autorité qui ne serait pas répudiée par les Américains, eux-mêmes. Je suppose que tous admettront que M. Bayard était un des hommes les plus brillants que le gouvernement de Washington ait jamais envoyé comme ambassadeur auprès de la cour de Londres. Pendant son séjour en Angleterre, M. Bayard fut invité à prononcer un discours devant l'Institut Philosophique d'Edimbourg, un honneur qui n'est conféré qu'aux hommes les plus distingués. Dans son discours, M. Bayard, abordant le sujet que je traite en ce moment disait:

"Dans mon propre pays, j'ai pu observer la croissance de cette forme de socialisme d'Etat appelé la protection, qui a plus fait, que toute autre chose, je crois, pour encourager les lois de castes et amener l'inégalité des fortunes, pour corrompre l'esprit public, pour éloigner les esprits indépendants et de caractère, des conseils de la nation, pour abaisser le niveau intellectuel de la représentation nationale, pour créer un faux idéal dans les aspirations populaires, pour habituer le peuple à compter sur le secours et la tutelle de l'Etat dans les affaires privées, pour séparer la morale de la politique et abaisser les questions politiques au niveau des luttes mercenaires."

Je livre cette citation aux réflexions des membres de cette Chambre, comme un puissant argument en faveur de la thèse que le Canada ferait bien de ne pas suivre trop aveuglement l'exemple des Etats-Unis en matière de pratique douanière.

Je reconnais au Gouvernement que j'ai l'honneur d'appuyer, un grand mérite pour avoir introduit dans sa politique le principe d'un traitement de faveur pour les marchandises anglaises sur le marché canadien. Je tiens à expliquer clairement mon attitude sur cette question. Personnellement je serais en faveur d'entrer en relation avec tout pays où je pourrais échanger dans des conditions profitables et équitables l'excédant de production de mon pays contre l'excédent de production de cet autre pays. Je dis qu'il faut féliciter le Gouvernement d'avoir accordé ce traitement de faveur, parce que cette politique répond aux besoins du Canada.

Mon élection s'est faite sur deux grandes questions: le besoin de meilleurs moyens de transport et de marchés plus avantageux. Ces deux grands besoins de l'Ouest sont ceux de tout le Canada. Nous traverons une phase d'expansion. La politique du Gouvernement est de développer l'Ouest et le développement de l'Ouest signifie l'agrandissement de tout le pays. Si, comme je le prétends, de nouveaux débouchés sont le premier besoin de l'Ouest, le Gouvernement a fait une oeuvre excellente en accordant ce traitement de faveur qui a eu pour résultat d'augmenter la somme de notre commerce.

Lorsque cette politique fut inaugurée, je fus surpris d'apprendre que les conservateurs de cette Chambre la combattirent en disant que le Canada faisait une concession à l'Angleterre sans en rien obtenir, en échange. C'était un étrange argument de la part du parti conservateur du Canada ou de toute autre colonie de l'empire, car je rappellerai que de tout temps, le parti conservateur, dans toutes les colonies a toujours réclamé le monopole du patriotisme et de l'impérialisme et, en règle générale — surtout dans les temps des colonies — il a toujours réussi à s'assurer en même temps, le monopole du pouvoir.

Mais cette attitude du parti conservateur, sur cette question, avait, de plus, l'inconvénient plus grave d'être fausse. Je n'aurais pas cru qu'un parti qui se livre à des explications intermittentes de sentiments impérialistes, hésiterait à faire une faveur gratuite à la mère patrie et oserait en faire un crime au Gouvernement. Mais avons-nous fait, réellement, une concession gratuite à la mère patrie? A mon point de vue ce traitement de faveur n'était pas seulement une profession de foi d'impérialisme, intelligente, mais aussi une excellente opération commerciale. Cette démarche était basée sur une parfaite connaissance de la situation et des seules conditions dans lesquelles le commerce peut se développer entre deux pays.

En quoi consiste le commerce international? Sur quels principes repose le traitement de faveur accordé à l'Angleterre? Ces principes sont simples et peuvent être expliqués en peu de mots. Le commerce international est un échange de produits entre pays, et rien de plus. L'argent n'a rien à y voir. S'il me fallait en donner la preuve, je n'aurais qu'à rappeler qu'en 1906, le commerce total du Canada avec les autres pays s'est élevé à $550,000,000, et que sur cette somme, $16,000,000 seulement étaient en numéraire d'or et d'argent, dont $7,000,000 sont allés d'un côté et $9,000,000 de l'autre. Si c'est là l'étendue de notre commerce international et si nous désirons en augmenter le volume, il s'ensuit donc, comme disait l'autre jour l'honorable ministre des Finances, que le commerce bien entendu est celui qui profite également au vendeur et à l'acheteur; le seul moyen de faire un commerce international est d'échanger notre excédent de production et le seul moyen d'écouler notre excédent de production, est d'accepter en échange l'excédent de production d'un autre pays.

C'est sur ces principes que repose le traitement de faveur accordé aux marchandises anglaises. C'était de la part du Canada une demande indépendante et en même temps, très bien inspirée.

Quant à cet autre traitement de faveur qui se discute en ce moment, en Angleterre, je dois dire que l'attitude des principaux hommes d'Etat du Canada, du côté de l'opposition comme du côté ministériel, est absolument correcte: nous réclamons le droit de faire notre tarif comme nous l'entendons et nous devons reconnaître le même droit absolu à la mère patrie.

Le traitement de faveur accordé à l'Angleterre a-t-il donné les résultats qu'en attendaient ses auteurs? Naturellement, du moment que nous accordions un traitement de faveur aux marchandises anglaises, les importations devraient augmenter et c'est ce qui inspirait des craintes à ceux qui prétendaient que le Canada faisait une concession sans rien exiger en retour. Mais dès que les importations commencèrent à augmenter les exportations augmentèrent aussi et le résultat fut très avantageux pour le pays, car non seulement chaque importation amenait une exportation ,mais elle nous valait aussi un immigrant. C'est en grande partie à cette plus grande liberté commerciale que le Canada doit la merveilleuse expansion à laquelle nous assistons depuis quelques années.

Il suffit d'une rapide revue de la politique du Gouvernement actuel, pour démontrer que l'évaluation de notre tarif dans cette direction est d'une importance vitale pour le développement, non seulement de l'Ouest, mais de tout le pays. Notre politique est une politique de développement, et il

Suite à la page 2.

NOUVELLES REGIONALES

ST-PAUL DES METIS

St-Paul renaît à la vie.

L'ouverture de la réserve est un fait accompli et plus de 400 homesteads ont été pris par les nôtres.

Quelques-uns sont encore vacants et seront pris sous peu.

Cette affluence de colons a donné naissance à une activité jusqu'ici inconnue à St-Paul.

Messieurs les arpenteurs Tremblay et Montembault sont à diviser les lots de la future ville de St-Paul; et les rêves les plus ambitieux sont à l'ordre du jour.

Les moins susceptibles d'enthousiasme ne craignent pas de prédir pour St-Paul un avenir brillant. Et tout semble se réunir pour justifier ces prédictions.

En effet, St-Paul, par sa position géographique est naturellement appelé à devenir un centre commercial. Autour rayonnent Brosseau, St-Vincent, St-Victor, St-Edouard, St-Louis du Lac d'Orignal et le lac Froid. Et St-Paul devrait être pour ces différentes paroisses le grand point d'approvisionnements. Nos hommes d'affaires canadiens français devraient profiter des avantages exceptionnels que leur offre St-Paul. Il ne faudrait pas laisser à nos compatriotes de nationalité étrangère le privilège de jouir exclusivement de ces avantages; car il ne faut pas oublier que dans ces différentes paroisses l'élément français entre pour une proportion de 95 pour 100. Et cette proportion s'accentuera encore davantage si nos prévisions se justifient.

Le mouvement d'immigration des nôtres vers cette partie du nord de l'Alberta inauguré il y a trois ans par le Rév. Père Thérien, curé de St-Paul, et M. l'abbé Ouellette, agent colonisateur, loin de s'affaiblir se développe de plus en plus.

Plusieurs familles canadiennes-françaises nous sont arrivées au printemps et une immigration exceptionnelle s'annonce pour les mois de l'été.

Toutes ces familles iront grossir le nombre de celles déjà placées dans les différentes paroisses autour de St-Paul et le surplus se versera aux alentours de ces paroisses déjà formées pour en créer de nouvelles.

Il est donc très important que St-Paul,—naturellement au centre de ces nouvelles paroisses,—soit en état de répondre aux exigences de sa situation, spéciale au point de vue commercial. Avis à nos hommes d'affaires canadiens français. Il y a ici un vaste champ à exploiter et leurs capitaux ne sauraient être mieux placés, qu'ils en profitent avant qu'il soit trop tard.

Déjà des hommes entreprenants parmi les nôtres se sont mis à l'oeuvre. Ainsi M. Racicot est à construire un magasin général, où les cultivateurs de St-Paul et

Suite à la page 6.

ANNONCES CLASSIFIEES

DISCOURS DU Dr CLARK

(Suite de la page 1)

en serait ainsi q... ...ue fut le parti au pouvoir. Un parti a construit le Pacifique-Canadien ; l'autre a construit le Grand-Tronc et c'est ainsi que le Canada marche sans cesse dans la voie du progrès. Mais dans cette politique de développement, telle qu'appliquée par le Gouvernement actuel, nous avons introduit une politique d'immigration qui a attiré des colons pour cultiver nos immenses prairies et nous assurons, en même temps, des moyens de transport pour expédier l'excédent de notre production sur les marchés où ces produits sont en demande. Mais le seul moyen de vendre ces produits aux autres pays, c'est d'acheter d'eux les excédents de produits dont nous avons besoin. C'est l'unique principe sur lequel repose tout commerce international et le plus tôt le Canada s'en rendra compte le mieux ce sera.

Je ne crois pas me tromper en disant qu'il existe une ligne de démarcation bien distincte entre les deux partis, sur cette question du tarif. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) peut être considéré comme ayant exposé les vues de l'opposition dans le discours de deux heures et quarante minutes qu'il a prononcé l'autre jour sur cette question, et bien qu'il ne se soit pas prononcé aussi fortement en faveur de la protection que l'honorable député de Saint-Antoine (M. Ames) il a parlé avec fierté de ce qu'on a appelé la politique nationale. (Applaudissements à gauche.) Je comprends, par ces approbations que cette politique est une de celles dont le parti conservateur s'enorgueillit.

L'opinion que j'ai du patriotisme des Canadiens est telle, et je me sais moi-même si profondément pénétré de sentiments patriotiques, que si l'on avait pu démontrer que la protection méritait le titre de politique nationale, la population entière s'en fût réclamée ; mais, tout bien considéré, je crois qu'elle n'a aucun droit à ce titre.

M. LALOR : L'honorable député pourrait-il nous dire quelles réductions de droits de douane ont été effectuées sous le régime actuel ?

M. CLARK : Mon honorable ami devrait s'en tenir à ce que j'ai déclaré, c'est-à-dire que je ne me place pas au point de vue politique, et qu'en ce qui concerne le tarif général, il y a été fait autant de réductions sous le régime Foster que sous le régime Fielding. Si j'avais en vue l'intérêt du parti politique auquel j'appartiens, il me serait facile de demander à l'honorable député pourquoi son collègue de Toronto-nord s'est écarté de la politique nationale puisqu'il en faisait si grand cas. C'est ce qu'il conviendrait d'opposer à son interruption.

M. LANCASTER : Quel est l'article du tarif dont l'honorable député aimerait à obtenir l'abaissement ?

M. CLARK : Monsieur l'Orateur, je consentirais volontiers à discuter toute question qui m'est familière, mais j'ai toujours pensé que dès qu'il s'agit du budget, on accorde la plus grande latitude aux membres de la Chambre et mon honorable ami conviendra sans doute qu'un nouveau député devrait pouvoir user de cette latitude aussi librement que tout autre collègue.

M. LANCASTER : Tenant à bien saisir la pensée de l'honorable député, je lui demande simplement quel est l'article du tarif actuel dont il effectuerait la réduction s'il lui était loisible de le faire.

M. CLARK : Je crois que chacun, sauf peut-être mon interrupteur, m'aura bien compris avant que je reprenne ma place. Pour que l'on dise d'une politique qu'elle est vraiment nationale, il faut qu'elle en ait au moins l'air Que mon honorable ami et ses collègues de la gauche souffrent donc que je leur pose la question bien loyalement : Quand des membres de la Chambre ou leurs amis du dehors se déclarent en faveur de la protection à outrance, du relèvement des droits, est-ce l'intérêt de la nation qu'ils ont en vue ? J'ai écouté les plaidoyers de l'honorable député de Peel (M. Blain) et de certains autres membres de la Chambre en faveur du relèvement des droits sur les lainages. Peut-on dire que c'est par égard ou par affection pour ceux qui se servent de tissus de laine que l'on réclame ce relèvement de droits ? Au Canada, sept millions de personnes portent des vêtements de laine et 5,000, dit-on y trouvent de l'emploi dans l'industrie lainière. Il me semble que la politique à l'air vraiment national est celle qui tend à favoriser les premières plutôt que les dernières. Quand, au cours de la dernière législature du Parlement, le représentant de Brantford (M. Cockshutt) demandait que les droits sur les machines agricoles fussent pour le moins aussi élevés qu'à l'époque où le gouvernement actuel les avait abaissés de 2½ p.c., croit-on que ce député et ceux qui l'appuyaient étaient mus par le désir sincère que les centaines de milliers de cultivateurs qui viennent s'établir dans l'Ouest pussent se procurer des instruments aratoires à bon marché ? Je ne veux pas me montrer désobligeant, mais je considère que ces messieurs se plaçaient à un point de vue moins élevé que cela.

S'il m'était permis de dire un mot de la Nouvelle-Ecosse, j'aurais encore la même question à poser. A propos de certaines choses de la Nouvelle-Ecosse, mon honorable ami de Toronto-nord s'est montré bien peu tendre à l'égard du ministre des Finances Je ne saurais affirmer qu'il n'existe pas une certaine somme de protection en cette partie du pays, mais je devrai me montrer fort indulgent à cet égard, car j'ai exposé en toute sincérité les raisons qui me font croire que le pays doit s'estimer heureux de ce que le portefeuille des Finances soit confié au représentant de Queen-et-Shelburne. J'ai encore une autre raison de fermer les yeux sur ce qu'il a fait dans la Nouvelle-Ecosse : c'est que cette province donne asile à une population qui, si elle observe rigoureusement le jour du Seigneur, sait aussi garder tout ce qui lui appartient. C'est bien à elle que s'appliquent ces paroles du poète écossais :

Then at the balance let's be mute,
We never can adjust it ;
What's done we partly may com-
[pute.
But know not what's resisted.

Un examen minutieux des choses fera voir, je le crains fort, que même les rares protectionnistes que l'on compte dans la Nouvelle-Ecosse se placent à un point de vue peu élevé, qu'ils font passer leur intérêt personnel et celui de leur province avant celui de la nation. Je ne vois pas d'autre objet à la protection, et jamais sa tendance ne lui a mérité le titre pompeux de politique nationale. Qu'on me montre en quoi ses effets au sein des classes diverses de la société lui valent ce titre !

On constate chaque jour que chez les nations les plus profondément protectionnistes les marchandises exportées en quantité énorme se vendent à beaucoup meilleur marché à l'étranger que dans le pays de production. Un américain bien informé et très au fait du commerce du fer me disait l'autre jour qu'en janvier 1908, à Pittsburg, les Américains, grâce à la politique nationale, payaient les rails d'acier $28 la tonne, tandis qu'à la même date, on les payait $19.50 la tonne à Middlesborough ,sur le littoral nord-est de l'Angleterre. Si la politique nationale consiste à voler ses compatriotes pour vendre à vil prix aux étrangers et faire la fortune de quelques particuliers, la protection à outrance est une politique vraiment nationale ; autrement, elle ne l'est pas du tout. Par ses effets comme par sa tendance, la protection ne mérite pas qu'on lui décerne au Canada le titre de politique nationale, car elle n'a pas contribué à l'édification de la nation.

Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai consacré une somme modeste à l'achat de l'Almanach canadien, ce qui me permit de constater que la statistique relative au commerce de notre pays est éminemment instructive. J'ai relevé dans cette publication des données commençant à 1883 et finissant à 1906 ; ces données font voir qu'en 1883, alors que la politique nationale était assez en faveur, le volume total du commerce du Canada se chiffrait à $230,000,000 ,et qu'en 1895 au bout de 12 ans de régime protectionniste, il n'était plus que de $224,000,000.

M. LANCASTER : Quel compte tenez-vous des débouchés canadiens ?

M. CLARK : Je n'habitais pas le Canada à cette époque-là, mais je compte dans l'Ouest un ami qui réussit à merveille dans la petite ville où je demeure ; jusqu'au jour où il vota pour moi, il avait appartenu au parti conservateur. Cet ami m'a dit qu'en ces temps déjà lointain, il lui fallait attendre jusqu'à six semaines avant de pouvoir déposer une lettre à la poste parce qu'il était incapable d'acheter un timbre pour l'affranchir. Au cours de ma campagne électorale, je discutais précisément l'état du commerce quand quelqu'un me fit la même question à propos de débouchés indigènes. Je répondis que ce qui était susceptible de donner une assez juste idée du marché canadien à cette époque-là, c'est que le cultivateur pouvait compter avoir de quoi manger quand il avait le bonheur de tuer un lapin à la chasse ; autrement, il lui fallait jeûner. Mais nous n'avons plus de lapins, réplique l'interrupteur. C'est la preuve certaine lui dis-je, que le cabinet Laurier va être maintenant au pouvoir, sans quoi la Providence serait obligée de nous fournir des lapins.

Il est un autre point de sa doctrine protectionniste que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a traité avec une réserve extrême : la balance du commerce Il s'est appliqué à citer des chiffres pour démontrer que cette balance est contre le Canada. Je ne puis dire que son attitude m'étonne, car j'ai lu d'autres discours qu'il a prononcés à l'occasion du budget, et je l'ai déjà vu se prévaloir de cet argument avec beaucoup plus d'insistance. Mais, il faut en convenir, pour ceux qui ont puisé des principes d'économie politique à l'école d'Adam Smith, cette théorie de la balance du commerce est chose vraiment singulière.

La balance du commerce est contre le Canada, dit l'honorable député, parce que le chiffre de nos importations excède celui de nos exportations. Voyons un peu ce qui en est. Comment se fait-il que nos importations soient plus considérables que nos exportations ? Pour obtenir cette balance, nous consacrons des sommes considérables à l'immigration. Si la théorie d'Adam Smith est la bonne, la balance du commerce est chose qui n'existe pas dans le cours réel des échanges, car une importation appelle toujours une exportation. Quand le chiffre des importations excède celui des exportations ou vice-versa, il existe en dehors des échanges réels un moyen d'expliquer l'écart. En Angleterre, l'excédant énorme des importations sur les exportations s'explique en ce que les importations représentent l'intérêt des capitaux fabuleux placés à l'étranger ainsi que le coût du transport que la Grande-Bretagne effectue pour le compte de presque toutes les nations de l'univers.

Mais, demande-t-on souvent, comment se fait-il que le chiffre des exportations des Etats-Unis excède dans une si énorme mesure celui de leurs importations ? Ne vient-il pas à l'esprit du penseur que l'Angleterre a placé aux Etats-Unis des capitaux énormes que les exportations américaines doivent rembourser, et que le paiement de l'intérêt de ces capitaux explique l'excédent des exportations américaines en Grande-Bretagne ?

Une VOIX : Parlez-nous des sans-travail d'Angleterre.

M. CLARK : Je croyais avoir déjà éclairé mon interrupteur sur ce point en lui disant. sur la foi du président de la Lloyds Bank, que les sans-travail émigrent en grand nombre des Etats-Unis où le régime protectionniste ne leur permet pas de gagner leur vie.

En me reportant à son discours de l'an dernier sur la situation financière, je constate que l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a invoqué cet argument de la balance du commerce et s'est quelque peu moqué de l'explication que je viens de donner de ce qui me paraît être la véritable théorie de la balance du commerce. Répondant à un collègue, il en a parlé comme d'une théorie au sujet de laquelle les libre-échangistes de la vieille école anglaise ont écrit des volumes. En lisant cela, je n'ai pu m'empêcher de songer que l'honorable député a certainement oublié de s'informer de l'ancienneté de sa théorie inexacte de la balance du commerce. Adam Smith a publié ses écrits en 1776, année de la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis. Dans ce recueil, il dit que certains faux docteurs se sont fondés sur la balance du commerce pour prédire la banqueroute de chaque nation de l'Europe moderne. En relisant ce passage, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il se trouve encore de ces faux docteurs non loin de Toronto-nord.

C'était la fausse doctrine du moyen-âge qu'Adam Smith exposait. Poursuivant ma lecture du discours que mon honorable ami a prononcé l'an dernier sur le budget, j'ai constaté à mon grand amusement qu'il avait entrepris d'expliquer à sa manière comment se paie le surplus des importations. Nous devons, a-t-il dit, solder nos balances de commerce et nous ne pouvons le faire qu'avec de l'or ou des denrées. Mais n'est-il pas évident, que, si nous payions nos importations avec nos exportations, les unes et les autres se contrebalanceraient et qu'il n'existerait pas de balance de commerce. Quant à des paiements en or, il n'y en a certainement pas. L'or est une marchandise comme le blé ou tout autre objet que les nations échangent entre elles, et on le traite comme tel.

Afin de démontrer que les importations ne se paient pas avec de l'or, permettez-moi de rappeler un fait qui concerne le commerce de la Grande-Bretagne. Nous n'ignorons pas que ses importations dépassent énormément ses exportations. Or, si l'or servait à payer ses achats, il faudrait s'attendre à une énorme exportation de ce métal. Pourtant, depuis cinq ans, à l'excédent des autres marchandises importées en Grande-Bretagne, se sont ajoutés des pièces d'or représentant une valeur de quelques millions. Ce fait réfute suffisamment les théories protectionnistes de mon honorable ami.

Il y a quelques semaines, avait lieu à Londres une réunion des partisans des anciennes doctrines de la libre-échangiste d'Angleterre. M. Asquith adressa la parole

Suite à la page 5



Prière d'adresser toute communication concernant le Coin Féminin à Magali, Courrier de l'Ouest, Edmonton, Alta.

CHRONIQUE

UN BALLET A TAHITI

C'est dans l'atmosphère, tiède soudain, une immense impression de fuite lumineuse.

Il semble que le soleil, à l'instant précis de sa disparition, attire brutalement à lui, comme une traîne glorieuse, le manteau des clartés...

Alors, tout au fond, infiniment éloigné de la rade, une tache de violente lumière se forme, où l'oeil ébloui s'imagise voir d'indécis profils d'ilots, écranés, danser au mouvement doux étincelantes.

On dirait d'une toile de fond splendide de quelque formidable "théâtre de la nature."

Mais la vision féerique demeure fugitive; déjà le bleu clair et sombre, tout à la fois, le bleu inimitable des brefs crépuscules tropicaux, atténue les teintes éclatantes.

Puis du bois sombre des palmes, de la plage en croissant d'or, de la mer palpitante, mon[illegible] de lents voiles mauves, fragiles ,effilés comme des écharpes, où les étoiles australes mettent de promptes luisances...

C'est la nuit tahitienne...

....

Dans le temps que nous demeurions sous l'emprise du charme émané, des formes pâlies, sont venues, une à une, dans la cadence harmonieuse des corps souples..

Et c'était comme une théorie de blancs fantômes qui glissaient irréels dans la nuit muette...

Groupées en ligne courbe, au pied de la terrasse les vahinés gracieuses ont attendu.

Les flûtes et les tambourins, qui devaient donner le signal des évolutions, se taisaient toujours dans l'ombre violette du bois de lataniers.

Le silence s'alourdissait des parfums.

Nous demeurions sans pensées, tout notre être tendu pour jouir suprêmement de la minute ineffable qui fuyait.

Et comme nous cherchions, avec des yeux machinaux, des traces de beauté sur les visages exotiques, à demi fondus dans l'insuffisante lumière, un frisson passa dans les flottantes tuniques.

Perceptible à peine, le chant des seules flûtes monta, voilé, tandis que la ligne molle des danseuses ondulait...

Nous entendîmes les pieds invisibles battre avec un bruit mat le gazon amortisseur.

Les bras s'élevèrent et s'abaissèrent en des gestes lents qui ployaient les corps d'inclinaisons languides.

Avec une grâce indéniable, mais un peu lourde, les vahinés mimaient la première figure du ballet: la promenade rêveuse et coquette, cadencée au chant berceur des flûtes, cachées dans les palmes.

Elles allèrent ainsi un court instant, voltèrent et revinrent; alors, en un jeu de physionomie savamment comédien, elles parurent s'apercevoir tout à coup de notre présence.

O coquetterie féminine de tous les temps, de tous les peuples, leur allure se pressa aussitôt, leurs gestes moins lents, plus étudiés, firent au-dessus des têtes penchées des "corbeilles" impeccables de ballerines d'opéra.

Les flûtes hatèrent en mesure leur rythme amoureux et leur chant ne fut plus si tenu.

On sentait la promenade langoureuse se muer en danse.

Les gestes gracieux devinrent de pressants appels à d'impossibles anseurs, pendant que les pieds impatients, battaient avec un redoublement le sol velouté.

Et soudainement le bruit des tambourins, frappés avec force, se mêla au chant grêle des flûtes.

Ce fut comme un déchaînement brusque des danseuses.

Les gestes mimèrent hagardement le désespoir des appels vains, puis l'abandon au tourbillon qui emporte, enivre, console.

Tout de suite, ce tournoiement devint vertigineux.

La nuit sereine fut troublée.

Un vol de phalènes effrayées s'enleva d'un buisson de mimosas.

Le mouvement serpentin des robes volantes, nous envoya, en bouffées, des odeurs de musc mêlées à parfums d'orange.

Et l'on avait un mal physique de cette brutale ivresse de vie succédant à la langueur d'avant.

...Mais alors, à mesure que la danse se banalisait en perdant un caractère propre, la musique, jusque-là sans valeur, évoluait..

Les flûtes avaient interrompu leur chant trop monotone et brodaient maintenant sur le fond grave des tambourins une mélopée gutturale où deux ou trois notes lancinantes revenaient avec une persistance étrange...

Et je ne sais si cette musique sans harmonie, s'imposait par l'agissement de la nuit ,trop voluptueuse et viciée des parfums, sur nos nerfs vibrants, ou par quelque transposition évocatrice de lointaine souvenance, mais ces notes mordantes, nostalgiques, qui s'enlevaient sur la résonnance triste des tambourins, poignaient indiciblement à la longue, et c'était, à nous qui le lendemain quittions sans espoir de retour l'île supra-terrestre comme la notation musicale de notre état d'âme...

JEAN DE NOBON.

PETIT COURRIER

Benjamine. — Je reçois votre billet à l'instant. Merci gentille amie de tout ce que vous me dites d'aimable; on voudrait vraiment le mériter tout. Je suis heureuse d'apprendre que votre voyage s'est effectué en de tel les conditions; jouissez à plein coeur des joies de la réunion.

Comment douter de votre gravité, Ben? et qui vous a permis de songer cela? Je suis persuadée, au contraire, de la solidité de votre petite cervelle. Etes-vous contente? Vous retrouverez de temps en temps, les noms familiers et d'autres qui vous le deviendront.

Mes amitiés à votre chère maman et à vous.

Près du foyer. — Avec quelle impatience j'attendais votre lettre. Merci de m'avoir aussi parfaitement compris; vos nouvelles confidences ne peuvent que m'engager à vous réitérer ce que vous savez déjà.

Il est, dans la vie, des heures d'agonie morale pendant lesquelles les forces humaines semblent devoir succomber. Plus tard lorsque l'épreuve sera passée, vous vous retrouverez plus vaillante que jamais. Chassez cette crainte. Il n'est point étonnant, que frappée ainsi que vous venez de l'être, vous vous sentiez faible pour entreprendre cette nouvelle lutte. Il le faut cependant, ma pauvre petite amie, votre tranquillité, votre sécurité pour l'avenir dépend de l'énergie que vous déployerez dans cette revendication.

Votre incognito est parfaitement sur, et puisque, dites-vous, je vous suis de quelque utilité, n'hésitez point à mettre mon amitié à contribution.

Bon courage et à bientôt.

Rose du Nord. — Vous êtes si rare que l'on finirait presque par vous oublier si le souvenir ne remontait loin déjà.

A quoi songez-vous pour vous ennuyer autant que ça? Il me souvient d'un temps où vous fûtes le bout-en-train de mon courrier. Dites-moi: le joli rêve bercé jadis, un méchant vent l'aurait-il chassé au loin? Je sais si peu de choses de vous, maintenant. Reviendrez-vous bientôt?

Gertrude. — Vous m'amusez plus que je ne peux dire, ma chère "vieille fille!" Vous avez un tour d'esprit vraiment original.

Eh! oui, le Coin a la primeur des poésies jolies, signées Eglantine. Je ne puis, même pour vous, dévoiler le nom de l'auteur, mais je me fais un plaisir de transmettre vos félicitations.

Ne me mettez pas au défi; vous risqueriez fort de lire l'article un de ces jours.

Depuis longtemps ce collaborateur ne donne plus signe de vie, et je le regrette, ces articles étaient très appréciés. Bonne amitiés.

Nouvelle feuille. — Merci de la jolie carte et du mot charmant. Il faudra revenir puisque vous êtes enchantée de l'accueil.

Je passe votre demande à la rédaction et j'ai bon espoir qu'on donnera la suite désirée.

BEL ACTE DE PROBITE

Nous nous faisons un plaisir d'enregistrer un **bel acte de probité** dont il nous est revenu écho **dernièrement. Il y a quelque** temps, M. Brutinel, en route pour l'Ouest, étant de passage à Spruce Grove, à l'hôtel Royal, oubliait une ceinture qui contenait entre autres valeurs une somme de 150 dollars.

La croyant perdue sans retour, notre ami continua son voyage. On juge quelle fut son agréable surprise, après avoir parcouru quelques milles, d'être rejoint par le gérant de l'hôtel, M. H. J. Gobeille, qui la lui remit **intacte.**

Fort heureusement la précieuse ceinture a été trouvée par un homme probe, M. Laurent Letellier, **cuisinier de l'hôtel, qui n'é**coutant que sa conscience la remit, au gérant.

Nous félicitons bien vivement M. Letellier de son bel acte de **probité.**

Résumé des Règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du demandeur.

Devoirs.—Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans.

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa soeur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3.00 l'acre et les devoirs sont les suivants: résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux **conditions suivantes:** **Prix $3.00 l'acre. Devoirs: Résiden**ce de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Député ministre de l'Intérieux.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



CONTRAT DE MALLE

Des soumissions cachetées, adressées au Maître de Postes Général seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi le vendredi 28 mai, 1909, pour le transport des Malles de Sa Majesté, selon un contrat proposé pour quatre ans, et une fois par semaine, entre Holmes Crossing et Paddle River via le bureau de poste proposé "Mellowdale" Sec. 22, Tp. 60, R. 3, 05ème M.

Ce contrat devant commencer au bon plaisir du Maître de Postes Général.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations ainsi que les conditions du contrat proposé, peuvent être consultés, et des formes de soumissions obtenues, aux bureaux de poste de Holmes Crossing, Alta; Paddle River, Alta; et au bureau de poste proposé de "Mellowdale" et au bureau de l'inspecteur des bureaux de poste.

A. W. CAIRNS,
I. P. O.

Bureau de l'inspecteur des bureaux de poste.
16 avril, 1909.

LE COURRIER DE L'OUEST

Fondé en 1905 · Hebdomadaire

Publié à Edmonton, Canada, par la compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 douxième rue, Tel. 1676.

ABONNEMENT — Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adresses toute communication au: Courrier de l'Ouest, Tiroir 50, Edmonton, Canada.

JEUDI, 6 MAI, 1909.

L'epargne scolaire

Il faut apprendre à l'enfant, non seulement à pratiquer l'économie, mais à se rendre compte de la valeur de l'argent. Pour la plupart des enfants, un dollar ou vingt-cinq cents sont à peu près identiques, en ce sens que, devient-il le possesseur de la pièce blanche ou du billet de banque, l'enfant n'en a ni la disposition, ni le profit . On s'empresse de lui enlever le cadeau qu'il vient de recevoir, sous prétexte qu'il n'en connaît pas la valeur, et on croit bien faire en remplaçant le dollar par quelques sous qu'il pourra dépenser à son gré immédiatement.

Il faut que l'enfant sache qu'il peut faire mieux que de dépenser à tort ou à travers les petites sommes qu'il reçoit. Il faut lui donner l'idée et lui fournir les moyens de se constituer un petit capital, qui soit bien à lui, et dont il ait jusqu'à un certain point l'administration. Qu'il ne le fasse pas par simple économie, qu'il agisse dans un but intéressé, afin par exemple de se procurer, après de patientes épargnes, quelques jouet dispendieux, cela importe peu.

L'essentiel, c'est qu'il ait appris à mettre un peu d'argent de côté, et, qu'il áit compris, par les privations qu'il se sera imposées, ce que représente cet argent.

Du moment qu'il aura su économiser sou par sou dix ou douze dollars, et même moins, l'enfant se rendra mieux compte des sacrifices que ses parents font pour lui, et il comprendra l'importance qu'il y a de profiter de l'instruction qu'on lui donne ,et qui lui permettra plus tard d'acquérir plus facilement le précieux métal, dont on dit beaucoup de mal, mais qui n'en est pas moins de première nécessité. Sans compter que le pli de l'épargne une fois pris, il en restera toujours quelque chose.

C'est ce qu'ont compris un certain nombre de citoyens de Toronto, quand ils ont créé, il y quelques années, la "Penny Savings Bank," dont on vient de publier le dernier exercice annuel.

La "Caisse d'épargne du sou" de Toronto a été fondée au profit de l'enfance, et fonctionne plus particulièrement dans les écoles. Son succès a été considérable. Les déposants qui étaient au nombre de 6,500 il y a quatre ans, avec $19,000 à leur crédit, sont maintenant plus de 20,000, et leurs épargnes se montent à $75,000. Plus de la moitié des élèves de Toronto sont inscrits.

Ce sont les instituteurs qui reçoivent les dépôts, aidés, dans chaque école, d'un groupe d'élèves: Banquiers et clients manifestent le plus grand intérêt dans la nouvelle institution, qui promet d'avoir des rivales sous peu dans toutes les grandes villes du pays.

Beaucoup de parents,nous n'en doutons pas, verraient avec plaisir, des caisses d'épargnes scolaires s'établir à Edmonton et dans tous les grands centres de la Province.

L'annexion de l'Ungava

Une motion adoptée à l'unanimité par la Chambre provinciale de Québec vient d'annexer pratiquement tout l'immense et riche territoire de l'Ungava, à lá vielle province canadienne française.

La Chambre a en effet autorisé le gouvernement provincial — comme conclusion à un remarquable discours de Sir Lomer Gouin— à pousser activement les négociations avec le gouvernement fédéral, en ce qui concerne cette annexion, désormais approuvée par les deux parlements intéressés.

On conçoit tout de suite quelle est l'importance de cette décision des députés de Québec, au point de vue de l'avenir de leur province.

Cette annexion d'une superficie de 254,961 milles carrés, riche fabuleusement en minéraux, en forêts, en fleuves, en pouvoi l'eau formidables, constitue ,au dire des journaux de la province, une des gloires du parti libéral, et du gouvernement Gouin en particulier, par l'habileté d'avoir su mener à bonne fin une telle conception politique.

"C'est une nouvelle province, dit le 'Canada,'' que Québec vient d'acquérir pacifiquement par la sagesse de son gouvernement actuel.

Sir Lomer Gouin, en soumettant à la Chambre la motion relative à l'annexion a fait un éloquent exposé de la question. Il a démontré quel appoint les ressources immenses de l'Ungava seraient pour la richesse future de la province de Québec.

En terminant son discours, le premier ministre a déclaré qu'il voulait couronner l'oeuvre de sa vie politique par l'annexion à sa chère province d'une réserve de richesses pour l'avenir.

La revolution turque

Le parti des "Jeunes Turcs" a triomphé. Il a finalement secoué le joug odieux qui oppressait son pays depuis si longtemps. Le Sultan a perdu sa couronne; son frère, qui le remplace, sera souverain de nom plutôt que de fait, et on peut à l'avenir, ranger la Turquie définitivement parmi les pays de monarchie constitutionnelle.

La transformation s'est opérée sans secousse, comme on en avait eu un instant l'espoir. Si la révolution de juillet a pu, sans effusion de sang, atteindre son but, qui était la constitution d'un Parlement et l'introduction d'un gouvernement constitutionnel, il a fallu cependant le choc des armes pour faire respecter les libertés octroyées ou plutôt pour faire du nouveau Parlement autre chose qu'un groupe quelconque, sans autorité et sans force, que le Sultan pouvait écraser du jour au lendemain.

Depuis le dernier succès des Jeunes Turcs, la Constitution, si elle n'est pas à l'abri de toute attaque du parti réactionnaire et même de certains des révolutionnaire, a su toutefois s'affirmer comme parti intégrale de la vie politique ottomane. On en a eu la meilleure preuve dans le fait que les Jeunes Turcs ont conservé leur terrain, même après avoir perdu la capitale, un fait presque sans exemple dans l'histoire des révolutions.

L'humanité entière peut, croyons-nous, se féliciter du succès du parti de la réforme dans le vieil empire ottoman.

Lettre de l'abbe Berube

Vonda, Sask.

Mes chers compatriotes,

Dans notre dernier entretien, je vous ai donné en quelques articles un aperçu de ce que pourraient être les constitutions des Cercles St-Jean-Baptiste. Je le répète, et vous l'avez compris, ce n'est que provisoire et pour un temps très court. Les cercles déjà formés pourront s'en servir et ceux qui le seront pourront s'en inspirer.

On m'a demandé en plus de fixer les règles des délibérations ou discussions au sein des cercles. Mon Dieu, je n'ai rien de particulier à conseiller. On suivra les règles ordinaires de toute assemblée délibérative. Au besoin, on s'inspirera de l'exemple des parlements et des conseils municipaux, pourvu qu'on y fasse les choses convenablement. Maintenant je vais vous faire part tout de suite d'un projet que je caresse depuis longtemps. C'est de célébrer, cette année, la St-Jean-Baptis plus solennellement que d'habitude.

D'abord je prie mes vénérés confrères de célébrer le 24 juin, notre fête nationale chacun dans sa paroisse ou mission respective. Puis le 29 et 30 juin, sera tenue à Vonda une convention de tous les catholiques de langue française de la Saskatchewan. Le programme détail'é vous sera soumis en temps utile. Dès à présent, j'ai tenu à vous anoncer cette bonne nouvelle. Vous ne trouverez pas mal, n'est-ce pas que Vonda ait été choisi pour le lieu de réunion. Une colonie canadienne française est en voie de formation dans ce district. Les apparences sont bonnes. Si le mouvement continue, comme nous l'espérons, nous aurons ici cinq ou six paroisses de notre nationalité. Et si les frontières de notre diocèse sont reculées vers le sud, comme ce devrait être de manière à inclure dans Prince Albert tout le bassin de Saskatoon, nous pourrions au Sud-est en former autant. Ces nouveaux colons, tous gens honorables et catholiques fervents, seront très honorés et encouragé par votre visite.

Mgr l'évêque Pascal s'est déjà engagé à être avec nous pour la circonstance. Mardi 29, à 3 p.m première session de la convention Mercredi une messe pontificale en plein air avec sermon et discours approprié. Ce sera un beau spectacle sur cette terre naguère au mains de nos frères séparés. Si mes voeux étaient exaucés, il y aurait sur le terrain une foule considérable, composée d'abord de représentants de tous les groupes catholiques français de notre provinces, ensuite de nos frères les catholiques anglais ,allemands et galiciens qui seront tous cordialement invités à se joindre à nous dans une démonstration catholique qui donnera une meilleure idée de nos forces à nos gouvernants et autres non catholiques.

Nous espérons avoir au milieu de nous plusieurs représentants illustres de notre nationalité. L'honorable Rodolphe Lemieux, ministre des postes s'est déjà engagé et nous savons qu'il ne viendra pas seul. L'hon. Alphonse Turgeon, notre distingué représentant dans le Cabinet de Regina n manquera pas sans doute au rendez-vous. Ces distingués visiteurs viendront réchauffer le patriotisme de leurs frères des prairies.

Cette démonstration s'impose Il importe en effet, que le peuple de l'Est et de l'Ouest, de notre beau et grand pays viennent en contact plus suivi. Trop longtemps l'Ouest a été considéré par les habitants de l'Est comme un pays étranger, barbare, dangereux même. Jusqu'à peu d'années, on avait plus de rapports avec les Etats-Unis qu'avec Manitoba et les territoires du Nord-Ouest. Grâce en soit rendu au Ciel, cet éta de chose est en voie de devenir l'histoire du passé. Nos compatriotes de l'Est nous viennent en grand nombre. A leur arrivée, ils sont tous surpris de trouver le pays tout autre qu'on le leur avait représenté. A leur grande joie, ils s'aperçoivent que leurs voisins allemands, galiciens et autres ne demandent pas mieux que de vivre avec eux comme des frères. Il faut favoriser ce rapprochement. Au moment où des milliers d'immigrants étrangers viennent se joindre à nous pour exploiter les richesses illimitées de notre belle province, il faut donner signe de vie; il faut montrer que nous ne craignons pas leur voisinage. Canadiens avant eux, nous entendons bien le rester; nous comptons même qu'ils le deviendront à notre manière.

Donc; mes braves amis, préparez-vous. Nous allons, dans l'intervalle organiser des cercles dans plusieurs centres. Il sera du devoir de chaque cercle d'être largement représenté à la Convention.

De plus tous les autres centres où un cercle n'aura pû encore être fondé enverront quand même des délégués. Tâchons de rendre cette assemblée aussi représentative que possible. C'est essentiel. Jusqu'ici j'ai peut être trop exprimé mes idées personnelles. Il importe qu'une consultation soit prise pour orienter notre action. Une fois concentrés, nous travaillerons chacun dans notre sphère dans une harmonie parfaite.

En avant la convention des Canadiens de la Saskatchewan, les 29 et 30 juin, 1909.

A. P. BERUBE, P.P.

P. S. —

Depuis que ceci est écrit, d'excellentes nouvelles nous arrivent de tous côtés. L'idée d'une convention nationale sourit à tous De la province mère de Québec, nous arrivent de chaleureuses lettres de félicitations. Bien humbles sans doute, et surtout très imparfaites sont mes lettres; mais on ne fait aucun cas des défauts, on saisit le souffle qui les a animées. "Populus autem intuetur sor." Il semble, en effet, que l'âme du peuple canadien se réveille. Trop longtemps des aveugles ont directement barré le chemin de l'Ouest aux nôtres et les ont indirectement poussés sur la terre étrangère. En ce moment, tous déplorent la présence des deux millions de nos nationaux sous le drapeau étoilé. En adoptant même les vues optimistes de M. Laflamme, on comprend qu'ils n'y pourront jamais jouer un rôle sensible, n'étant que deux pour pour cent de la population. Au contraire, s'ils étaient restés au pays, nous serions maintenant la majorité absolue et s'ils s'étaient emparé des incomparables plaines de l'Ouest, nous serions les maîtres des trois provinces des prairies. Quel beau coup manqué!

D'ores et déjà on recherche les responsabilité, on fait même le procès aux têtes dirigeantes. Si l'on est quelque peu sévère, en certains quartiers, par exemple à l'endroit du clergé canadien; il est certain que plusieurs membres de ce corps respectable se sont trop humblement mis à la remorque de certains esprits myopes, chagrins et ont trop facilement mis leur influence, leur prestige au service de ces petits hommes. Qui ne se souvient de l'influence délétère exercée par une certaine feuille, que je ne nommerai pas, mais que tous reconnaîtront, sur une partie considérable de notre clergé national?

Dans plusieurs églises, à un moment donné, l'on entendait l'écho de cette feuille trop prisée. "Quantum mutatus at illo." Les temps sont changés. On a compris depuis qu'il est souverainement dangereux de confier la crosse à un petit laïque. Le cardinal Tachereau, l'une des plus grandes figures canadiennes, l'Université Laval ont senti le venin de la petite vipère. Et le vide s'est fait, à peu près. Cependant, ne reste-il pas quelques tenants des thèses de jadis. Les successeurs du petit homme ont peut-être encore quelques admirateurs. Ecoutez leurs craintes sur l'avenir des nôtres dans ces provinces-ci. Le peuplement de l'Ouest par les Américains et autres les jette dans une terreur folle. Pour conjurer le danger, que font-ils? Ils poussent les bons "Canayens" dans les places restées vacantes par les Ontariens et les Américains, qui flairent ici la fortune. Me permettez-vous, ocnfrères de vous dire: prenez garde. Vous faites là un jeu dangereux. Pour le prouver, laissez-moi citer un phrase d'une des nombreuses lettres qui m'arrivent de tous côtés. Elle est d'un médecin éminent de la Province Québec. Un catholique exemplaire: "Dans notre province ce qui parailisera vos efforts (il parle de notre mouvement vers l'Ouest) c'est le mauvais vouloir et l'égoïsme du clergé; car plusieurs curés sont de taille à sacrifier notre avenir nationale aux considérations les plus mesquines." C'est sévère assurément, fasse le ciel que ce ne soit jamais mérité? Combien différentes sont les vues de ce curé de l'une des plus anciennes et des plus importantes paroisses de la Province Québec. (Que l'on me pardonne de transcrire les paroles trop flatteuses du curé patriote. C'est un ancien ami à moi.)

"Un ancien confrère, un ami t'écrit ces quelques lignes, pour te féliciter d'abord de ton patriotisme, de ton zèle en faveur de nos compatriotes et pour te demander de m'adresser une bonne lettre qui engagera plusieurs de mes jeunes gens à aller s'établir chez toi. Donne-moi le prix des terres, etc., etc., etc. J'ai plusieurs jeunes gens qui voyagent à Montréal et ailleurs, et qui ne font aucune économie ,tout en courant le grand danger de se perdre. S'ils allaient chez toi, j'en serais content. Et le succès de ceux ci (ils sont 10 a peu près décidés) en edéciderait d'autres. Ce serait à la fois avantageux et pour ces colons et pour la population catholique des nouvelles provinces."

Admirez comme cet homme intelligent sait saisir les trois bonnes raisons qui militent en faveur du départ de ces jeunes paroissiens. En partant, il ne feront aucun dommage à la paroisse, qui contient une ,population débordante, ils s'assurent à eux-mêmes un avenir brillant; et ils concourent à renforcer les catholiques de nos provinces. Plaise au ciel que tous les curés sachent voir les choses dans cette lumière!

Hé bien, comme je l'ai déjà remarqué à plusieurs reprises, il n'est pas trop tard pour faire quelque chose. Emparons-nous des bons homesteads qui sont accessibles, puis achetons des innombrables spéculateurs qui détiennent une bonne partie des meilleures terres. Il en coûtera, sans doute quelques piastres, mais le cultivateur intelligent retrouvera bientôt son capital, puis il le décuplera, centuplera. Or, l'élan est donné. En avant.

A, P. BERUBE. P.P.

DISCOURS DU Dr CLARK

(Suite de la page 2)

à des libres-échangistes recrutés dans tous les groupes politiques anglais et lord Avebury présida l'assemblée. Lord Avebury est un homme très distingué il est docteur en droit civil et docteur en droit — honoraire — de plusieurs universités d'outre-mer; il a été président de la société des antiquaires, correspondant avec l'étranger de l'Académie royale, et il a reçu la plus grande marque de distinction internationale qui se confère de nos jours, la décoration de la Légion d'honneur — je ne crois pas me tromper en disant que cette décoration est la plus grande marque de distinction internationale qui se confère.

Lord Avebury a un autre titre; il est président de la Chambre de compensations des banquiers de la rue des Lombards à Londres et, à ses côtés sur la tribune se tenait sir Félix Shater, vice-président de cette institution. C'est un détail que je désire faire ressortir, et je suis certain que la deputation comprendra la portée qu'il peut avoir lorsqu'il s'agit d'apprécier les épithètes de théoriciens libre-échangistes, de théoriciens démodés de la vieille Angleterre, appliquées aux adeptes de ces doctrines. L'an dernier, £12,000,000,000 — près de $65,000,000,000 — ont passé par cette chambre de compensations de banquiers. Si je cherchais un théoricien, un homme qui a passé sa vie à étudier sans avoir auune pratique des affaires, je ne m'adresserais pas à cet homme, qui s'occupe des échanges internationaux et des opérations financières de la place de Londres, mais j'irais trouver son détracteur, le représentant de Toronto-nord.

Mon collègue a paru devant la Chambre, non seulement en qualité de protectionniste, mais aussi dans le rôle de prophète. Qu'on m'excuse si je parle de la politique anglaise; mais, mon honorable ami ayant abordé ce sujet, il n'est que juste que je lui réponde. Au dire de l'honorable député, le parti unioniste triomphera lors de la prochaine élection. Je ne puis m'empêcher de me rappeler qu'il était en Angleterre à la veille de la dernière élection générale et qu'il a prononcé quelques discours en faveur du parti conservateur. Et je me souviens qu'à son retour au Canada, il a déclaré, au cours d'une entrevue, qu'il était enchanté du sentiment admirable qui régnait en Grande-Bretagne. J'ignore s'il exprimait sa propre opinion ou s'il parlait du sentiment des électeurs; mais, dans ce dernier cas, tout ce que je puis dire c'est que ce sentiment s'est manifesté de telle façon que les amis auxquels il était allé prêter main-forte ont été presque anéantis. Quant à moi, j'ai toujours eu une grande confiance en deux vieux dictons: "ne prophétisez jamais sans savoir" et 'la seule chose à faire à l'égard d'un prophète, c'est de ne pas ajouter foi à ce qu'il dit."

Il ne s'est pas donné seulement pour un protectionniste et un prophète, mais il a aussi posé en partisan de l'économie. J'approuve entièrement toute politique d'économie véritable. Ces paroles de M. Gladstone sont gravées dans ma mémoire: "Nul chancelier de l'échiquier ne vaut le pain qu'il mange s'il refuse de pratiquer l'économie dans les détails." Je n'ai rien vu que d'admirable et de digne du respect des plus jeunes membres de cette Chambre dans la manière dont mon honorable ami dirige l'opposition par sa critique modérée du détail des dépenses et sa loyale discussion du budget. J'approuve son attitude et sa conduite à cet égard. Mais je me rappelle également que M Gladstone a dit autre chose, à savoir: Que votre dépense se règle sur votre politique. Notre politique étant une politique de progrès, je reconnais qu'il est impossible d'éviter de fortes dépenses et des augmentations considérables des déboursés du pays. Mais il faut toujours que ces augmentations soient légitimes. M. Gladstone envisageait certainement la pratique de l'économie, non seulement dans les détails, mais au point de vue des résultats d'une politique sage, surtout à l'égard des dangereuses dépenses faites pour l'armement.

D'ailleurs, ainsi qu'on l'a rappelé au cours du présent délai, mon collègue (M. Foster) s'est rendu dans l'île du Prince Edouart l'an dernier et il a énoncé un projet qui n'était guère nécessaire, selon moi, pour assurer le progrès de ce pays. Et je lui dirai qu'il ne peut pas se donner pour un partisan de l'économie lorsqu'il projette, d'une part, de percer un tunnel qui coûtera vingt-cinq millions de dollars et, de l'autre, de construire une flotte.

Une VOIX: Parlez-nous donc du canal de Newmarket!

M. MICHAEL CLARKE: Le canal de Newmarket, où tout fossé, pourrait servir de retranchement lors d'une invasion d'Allemands. Je désire parler sérieusement à la députation et au ministère de l'ensemble des dépenses pour des fins militaires. Cependant, je n'aurais pas besoin de dire un mot, s'il m'est permis de citer quelques paroles mémorables prononcées hors de ces murs par le représentant de Jacques-Cartier:

"Bien que nous ayons de grandes et impérieuses obligations envers l'empire..."

J'en conviens.

..."le premier et le plus important de nos devoirs concerne assurément le peuple canadien dont nous sommes les serviteurs."

Lorsque j'aurai parlé du pessimisme du député de Toronto-nord, j'aurai épuisé tout ce que j'ai à dire de lui dans le moment. J'ai tenté de le peindre comme protectionniste, prophète et partisan de l'économie. Il s'est aussi fait voir dans son rôle habituel de pessimiste. Quelque sujet qu'il traite, si ce sujet offre des ombres, on peut être sûr que mon collègue les découvrira. A une date antérieure de la session, j'ai été surpris de constater qu'il était saisi de la crainte de voir disparaître les poissons du Canada. C'est la crainte la plus étrange qui ait jamais hanté une cervelle humaine. Un peu plus tard, rassuré sur le compte des poissons, il s'est pris à redouter les Allemands. Et voici qu'il appréhende la baisse du crédit du Canada sur les marchés monétaires de l'univers.

J'avoue que je ne partage pas le pessimiste de mon collègue relativement aux exposés financiers et à l'avenir du Canada. L'honorable député a fait une heureuse oblitération lorsqu'il s'est servi de deux P pour décrire le premier ministre (prouder of Pugsley). Si je voulais renchérir, j'appellerais l'honorable député (M. Foster) le propagateur pessimiste de paniques. Il me semble que je puis expliquer pourquoi il affectionne tant ce rôle. Aux premiers jours de la session, il m'a fait l'honneur de relever certaines observations que je m'étais permis de soumettre à la Chambre. Dans sa réponse, il s'est comparé à un boeuf. Il est bien possible qu'un député s'exagère sa propre taille. Cependant, s'il tient à cette comparaison, je n'ai pas le droit de lui chercher noise. Il me fait penser à cet utile animal domestique, le taureau, qu'on peut mettre dans un état de frénésie en lui montrant un haillon rouge. Mon honorable ami a toujours un haillon rouge devant les yeux.

Si ce qu'il a dit de la baisse du crédit national était tombé des lèvres d'un autre député que le représentant de Toronto-nord, le peuple canadien, j'en suis sûr, aurait prêté à ces paroles plus d'attention que je ne suis disposé à leur en accorder. Le crédit du Canada est aussi solide que ses prairies sont vastes et que le courage de ses habitants est indomptable.

Parlez-moi du crédit du Canada! Homme de profession libérale, j'arrivais il y a sept ans avec quelques garçons d'âge à fréquenter l'école et, aujourd'hui, je cultive mille acres de terres qui me procurent plus que je n'ai besoin pour ma famille et moi. Voilà une description de notre patrimoine et elle m'inspire, comme elle inspire à la plupart des Canadiens, non des idées pessimistes, mais des sentiments optimistes.

L'autre jour, j'ai été bien aise de constater que mon chef et ami s'était affilié à la société des optimistes; s'il exerce quelque influence au sein de cette société, je voudrais qu'il fit admettre dans ses rangs le représentant de Toronto-nord.

En terminant, je dirai: Maintenez votre politique d'immigration dans les limites raisonnables que vous vous êtes tracées, laissez les cultivateurs s'emparer du sol; vendez-leur à des prix modiques les objets dont ils ont besoin pour exploiter leur héritage et donnez-leur une chance de vendre leurs produits en maintenant un tarif de revenu modéré; vous aurez par ce moyen tous les excédents nécessaires au progrès de l'une des plus grandes nations civilisées qui aient jamais existé.

CHRONIQUE LOCALE

Notes personnelles—

M. J. A. Riou, de Montréal, était de passage cette semaine, à Edmonton, en route pour Végreville.

M. Emile J. Martin, de Lachine, est un nouveau-venu parmi nous.

M. Martin, qui vient demander à l'air pur d'Alberta ,le rétablissement de sa santé, paraît enchanté de son nouveau pays.

M. Léger Roy, est parti au commencement de la semaine pour Chauvin une nouvelle ville sur le G. T. P., où il a l'intention d'établir un magasin général. Nous lui souhaitons bon succès.

M. L. Durand, est de retour d'un voyage en France.

MM. Brutinel et De Bernis sont également de retour de leur voyage dans l'Ouest.

Mme A. Charbonneau est partie lundi dernier pour Moscow, Idaho, où elle séjournera quelques mois.

Mme LE CAMUS, modiste parisienne, annonce qu'elle vient d'ouvrir un atelier de couture, 157 avenue Jasper. Transformation de robes, confection de manteaux de fourrure, etc... Prix modérés.

La prospérité d'Edmonton.

Sous le rapport de la construction, 1909 distancera de loin toutes les années précédentes.

Pour les quatre premiers mois de l'année, les permis de construction dépassent ,en effet, de plus $200,000 ceux accordés durant la même période en 1908.

Et l'on a tout lieu de croire que l'augmentation durant les mois prochains suivra une progression analogue.

Edmonton à l'Exposition de Seattle.

Les directeurs de l'Exposition Alaska-Yukon-Pacifique, ont informé les commissaires de la ville qu'ils ont choisi le 22 septembre comme "Edmonton Day."

SUPERBE PIANO "NEW ART BELL" à vendre, n'a jamais servi, occasion exceptionnelle pour une vente rapide.

Prix envoyé sur demande faite au "Courrier de l'Ouest," 654 Deuxième rue, Edmonton. Paiement facile sur désir.

Mme Chapelle, 318 avenue Fraser, chiromancienne, passé, présent, avenir. — Prix $1.00.

Si vous désirez plaire à vos amis ,offrez-leur une boîte de cigares LA PALMA.

Les plus jolies boîtes et les meilleurs cigares en vente.

DAME, certain âge, sachant très bien diriger ménage, demande place chez personne seule ,ou chez plusieurs personnes sans enfants. Ecrire Mme D., Richelieu Hôtel, Edmonton, Alta.

NOUVELLES REGIONALES

(Suite de la page 1)

des paroisses environnantes pourront acheter ce dont ils auront besoin. Nos meilleurs souhaits de succès à notre entreprenant compatriote.

Messieurs Fréderic Fouquet et Elzéar Poitras sont à construire chacun une maison spacieuse pour la commodité des voyageurs.

M. Wilfrid Pépin et W. Brunelle sont respectivement à la tête d'une agence d'instruments agricoles.

Monsieur Lapierre ouvrira sous peu un atelier d'horlogerie et un magasin de papeterie. M. Napoléon Letourneau vient d'ouvrir une boutique de forge.

Messieurs Trudel et Pepin ont ouvert chacun un étal de boucher.

Plusieurs autres constructions d'utilité public sont en projet et quelques maisons privées seront construites sous peu.

Un ferblantier et un sellier feraient de très bonnes affaires. — Avis aux personnes intéressées.

DELMAS, Sask.

(Communiqué)

La première assemblée du Cercle St-Jean Baptiste de Delmas a eu lieu dimanche le 11 avril.

L'assemblée était nombreuse, et nous sommes heureux de constater que nos compatriotes y prennent beaucoup d'intérêt. Des discours furent prononcées par M. le Curé, M. J. Prince et plusieurs autres orateurs. Une des importantes propositions qui furent faites, fut d'établir un district d'école séparée. Monsieur le Curé proposa d'avoir un instituteur laïque ou une institutrice laïque ou religieuse. La majorité fut en faveur d'une institutrice religieuse.

M. J. Prince proposa ensuite de célébrer la St-Jean Baptiste le 24 juin prochain à Delmas. C'est par ces moyens que nous avancerons; c'est en nous organisant de plus en plus, que nous deviendrons plus forts. Il y aura une assemblée le deuxième dimanche de chaque mois.

NEREE PAILLE.
Secrétaire Trésorier.

A NOS LECTEURS

Une absence imprévue de nos pressiers apportera sans doute quelque retard dans l'expédition de nos journaux; de plus la même cause nous oblige de conserver notre édition à six pages, qui, devant l'abondance des matières, devait être de huit pages cette semaine. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir tenir compte des circonstances et nous excuser.

CHRONIQUE PARISIENNE

Paris, avril.

Dans un article tout à fait sympathique que publie l'"Univers," M. le sénateur de Cuverville émet le voeu que les Français émigrent davantage au Canada.

"Les Canadiens-français, dit-il, appellent de tous leur voeux une immigration française qui leur permette de lutter contre l'élément étranger, lequel menace de les noyer par le nombre et met en danger leur langue, leur foi et leurs lois. Pourquoi, écrivait dès 1876, M. de Molinari, l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne, qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse, ne reprendrait-elle pas un essor interrompu? La reprise de cette oeuvre serait une éclatante réparation des abandons du XVIIIe siècle? Il n'y aurait plus lieu de rappeler le triste épisode du drapeau français repassant les mers et laissant derrière lui une population aux abois. La France ,d'ailleurs, ne trouverait-elle pas dans cette émigration vers les nouveaux territoires du Canada un véritable soulagement à ses infortunes?

Il n'est pas douteux que les Etats qui forment aujourd'hui le Dominion ne soient appelés à un avenir agricole et industriel prospère. Ils renferment, en effet, non seulement des terres d'une grande fertilité, mais encore d'énormes richesses minérales, sans parler des ressources forestières qu'une exploitation trop peu réglée, aggravée par des incendies, a notablement réduites. Des gisements étendus d'amiante et de nickel ont été découverts; des gisements houilliers considérables sont exploités en Nouvelle-Ecosse et dans la province d'Alberta; des chutes d'eau, nombreuses et importantes, peuvent procurer à bas prix, sur un grand nombre de points, la force motrice nécessaire aux diverses industries.

Telle est en raccourci la physionomie de ce pays avec lequel le Parlement français a été appelé à ratifier une nouvelle convention commerciale."

Et M. le sénateur de Cuverville renouvelle l'appel qu'il fit il y a quelques années:

"Le merveilleux développement de la race française au Canada est on ne peut plus favorable à l'extension de notre influence sur le continent américain. Cet accroissement d'influence peut et doit se traduire par des relations commerciales avantageuses aux deux pays. La France est intéressée à favoriser le développement des Canadiens-français, à empêcher que le petit groupe compact qui lutte si vaillamment pour la conservation de tout ce qui constitue sa nationalité ne soit absorbé par les Etats-Unis ou noyé dans le flot d'immigrants de races étrangères.

A défaut de colonies de peuplement qu'elle ne possède plus, la France peut conquérir pacifiquement le Canada, àl'aide d'une immigration intelligente et groupée, ayant des ressources indépendantes, une situation excellente dont elle bénéficiera et qui accroîtra le chiffre de sa population demeurée stationnaire. Il est à noter que les familles françaises établies au Canada font preuve d'une fécondité qui n'est point inférieure à celle des Canadiens d'origine, et ce fait suffit à démontrer que la stagnation de la population en France ne tient pas à la dégénéressence de la race. Il faut, — écrivit en 1886, M. d'Agostini, délégué du Syndicat maritime et fluvial de France au Canada — faire justice de cette fausse théorie qui prétend que l'émigration appauvrit le sol natal au profit des nations étrangères vers lesquelles elles se dirigent. L'immigrant n'est-il pas le plus puissant propagateur des idées d'un peuple, le plus grand zélateur de son influence et le plus sûr des commis-voyageurs pour ses produits? N'est-ce pas l'émigrant qui a répandu la langue anglaise dans les cinq parties du monde? N'est-ce pas lui qui a développé le commerce de l'Allemagne? Non, ce n'est point par l'émigration qu'un peuple s'appauvrit et mieux vaudrait organiser au Canada une émigration raisonnée que de voir déserter nos campagnes au profit des grandes agglomérations urbaines."

M. le sénateur de Cuverville est un partisan convaincu de la convention franco-canadienne:

"Après avoir très attentivement étudié les débats qui viennent d'avoir lieu au Sénat, j'estime que les appréhensions formulées au sujet du préjudice que peut faire à notre agriculture et à notre industrie l'importation canadienne sont exagérées; ce préjudice ne saurait, à mon avis, entrer en balance avec les avantages que présente la création des liens plus étroits avec les Canadiens-français; il est de l'intérêt de la France d'aider, de tout son pouvoir, à leur développement et de se ménager, à l'aide d'une émigration choisie, la possibilité de constituer ses centres français dans le Nord-Ouest canadien.

"L'Allemagne, toujours vigilante, ne perd pas le Canada de vue; elle sait que l'agriculture et l'industrie canadiennes sont appelées à prendre un développement considérable. Si ses négociations commerciales ont échoué parce qu'elle se refusait à ce que le "Dominion" accordât à l'Angleterre un tarif préférentiel, on peut être certain que les négociations seront reprises et que la place que nous aurions laissée libre en repoussant la convention de 1907-1909 eut été prise par elle."

Ces judicieuses réflexions doivent faire oublier aux Canadiens les élucubrations du sénateur Delpech.

JACQUES PERICARD.
"Le Soleil."